



Chers Orvallois,

L'année 2018 a été riche en activité :

D'une part la poursuite de la révision générale du POS et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme PLU dont deux réunions publiques ont eu lieu, ainsi qu'une réunion avec les Personnes Publiques Associées PPA le 11 octobre.

Le projet du PLU et le bilan de la concertation ont été arrêté à l'unanimité au conseil municipal du 26 octobre.

D'autre part la troisième opération de notre contrat de Territoire signé avec le Département en juin 2016 a été réalisée.

Cette opération consistait à réaménager le cimetière et ses abords.

Avec le remplacement de la fontaine à eau, la création d'une aire de retournement stabilisée, la réfection des marches, la mise en peinture époxy du portail, l'allongement des deux mains courantes, et le remplacement de la clôture en grillage située sur le côté droit par un portail permettant ainsi l'accès des engins de la société Stranart plus aisés.

La commune a signé une convention avec le Centre Intercommunal de Gestion CIG afin de mettre en conformité avec la loi les données informatiques regroupées dans le RGPD permettant ainsi de sécuriser ces dernières qui comportent par exemple : les coordonnées des parents d'élèves, de nos fournisseurs etc...

L'Etat au travers de l'INSEE va supprimer à compter du 1^{er} janvier 2019 les commissions électorales. A cette date entrera en vigueur le Répertoire Electoral Unique REU. A l'avenir, cet organisme gèrera les listes électorales. Toute personne pourra solliciter son inscription en Mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent ce dernier.

Du fait de ces nouvelles dispositions il n'y aura pas de permanence le 31 décembre.

Le conseil municipal a renouvelé les aides aux parents dont les enfants sont scolarisés en primaire à d'Huisson-Longueville en prenant en charge une partie des repas, la garderie d'attente du car et le remboursement d'une partie de la carte SCOL'R soit **50€**, le solde de **75€** étant financé depuis cette année par la Communauté de Commune du Val d'Essonne CCVE. Les élèves scolarisés dans un collège public bénéficient également de ce remboursement de **75€**.

En cette année anniversaire de la fin de la GRANDE GUERRE, nous nous devons d'avoir une pensée émue pour tous ces soldats morts pour la France et à leurs familles.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien à vous.

Michel Daigle

Le Maire

Finances communales

Dans sa séance du 13 avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2017 et voté le budget 2018 ainsi que les taux de la fiscalité communale qui s'appliqueront en 2018.

Quelques chiffres importants

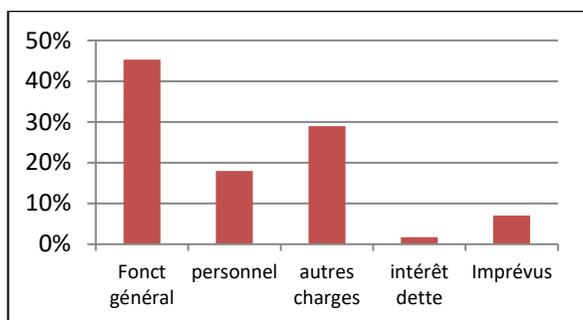
22 320 € c'est le résultat de la section de fonctionnement sur l'exercice 2017, résultat qui permettra de poursuivre le programme d'investissement prévu par la commune d'Orveau, sans avoir recours à l'emprunt.

324 € c'est l'endettement par habitant de la commune au 1^{er} janvier 2018. Ce montant diminue régulièrement depuis 2014 et sa baisse se poursuivra en 2019.

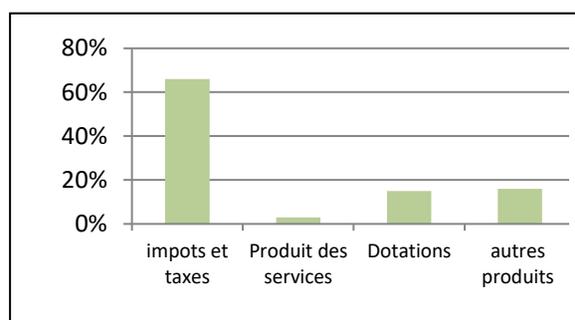
Taxe d'Habitation : **5,91%** - Taxe Foncier Bâti : **9,95%** - Taxe Foncier Non Bâti : **46,46%**.
En 2018, le Conseil Municipal a décidé de maintenir une nouvelle fois les taux communaux, comme c'est le cas depuis 2014.

Le budget 2018

Dépenses de fonctionnement



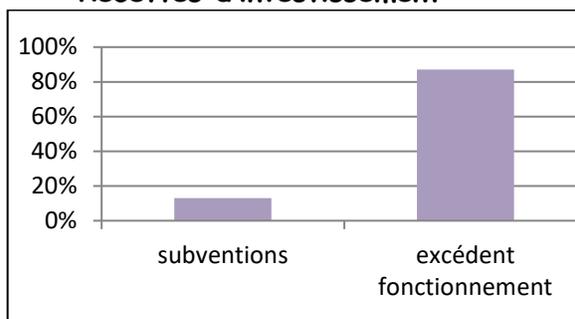
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Concernant les recettes

Baisse de la dotation (DGF) 2018 par rapport à 2017 : - 5 %

Taxe d'habitation compensée à l'euro près par l'Etat.

Rappel :

Toute modification de l'aspect extérieur des propriétés bâties : les clôtures, les portails, volets etc... y compris le changement de couleur de ces éléments doit faire l'objet d'une Déclaration Préalable en Mairie. Il est important que les dossiers remis par les pétitionnaires soient correctement remplis et que les pièces justificatives demandées dans le Cerfa soient fournies et de bonne qualité.

Suivi de l'élaboration du PLU

Depuis juin 2015, les élus travaillent accompagnés par le bureau d'études spécialisé, SIAM URBA. Poursuite de l'élaboration du PLU : différentes réunions ont eu lieu avec les partenaires associés, PPA, (DDT, PNR, Département, CCVE, SIARCE, UDAP, CD91ENV, Service des essences des armées SEA), les concertations en commission Urbanisme et conseils municipaux.

Deux réunions publiques le 10/02/2018 et le 20/10/2018 ont permis d'informer les administrés sur le contenu du PLU et les contraintes rencontrées. Les échanges avec les habitants et les services de l'état présents ont été fructueux et constructifs. Je remercie les personnes présentes à ces deux réunions.

Les étapes à venir

29 novembre 2018 au 1 ^{er} mars 2019	Projet du PLU déposé en Sous-préfecture pour avis de la DDT et du contrôle de légalité. Saisine de la CDPENAF
15 janvier 2019	Commission CDPENAF
mars - avril 2019	Enquête publique. Une information sur les dates précises vous sera communiquée
avril - mai 2019	Rapport du commissaire enquêteur, modification éventuelle du dossier (après les conclusions du commissaire enquêteur, les observations des PPA et des Orvallois)
juin 2019	Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal
Juin - juillet 2019	PLU exécutoire sous 1 mois après transmission au Préfet et sous réserve des mesures de publicité. Délai de 2 mois pour le contrôle de légalité

Pour votre information & votre participation :

Nous vous rappelons qu'un cahier de concertation déposé en mairie est disponible pour recueillir vos avis, remarques et questions.

Les documents du PLU arrêtés au 26/10/2018 sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la commune <http://orveau.free.fr> : onglet infos pratiques, rubrique urbanisme et consultables en Mairie.

Autorisations droit des sols de novembre 2017 à octobre 2018

Déclarations préalables accordées:

2017 MONTET Yoann : installation de panneaux photovoltaïques,

RIGARD Patrick : construction d'une piscine enterrée,

2018 MISSOUT Bernard : création d'une baie vitrée,

FOURNIER Hubert : création de 2 verrières,

GAUTHIER Thierry : création d'une piscine enterrée,

DALECHAMPS Olivier : pose d'un velux.

Permis de construire :

2018 BABAULT Simone : deux permis modificatifs sur construction de deux maisons individuelles
7 chemin des Petites Jeannes.

Philippe DAMIOT, 1^{er} Adjoint en charge l'urbanisme

Contrat de Territoire

Le Conseil Département nous a accordé lors de la commission permanente du 11 avril 2016 une subvention de 105 000 € pour quatre opérations, ce qui nous a permis de réaliser la première qui était la rénovation de la Mairie.

Montant des subventions par opération :

Réalisé en 2016/2017

Rénovation de la Mairie et mise en conformité pour les personnes Handicapées pour 63 955€

Réalisé en 2017

Aménagement Grand-rue Guy Gauthier pour 20 187€

Réalisé en 2018

Aménagement des abords du cimetière 14 578€

A réaliser en 2019

Aménagement du City Stade pour 6 281€

L'Etat dans le cadre de la DETR nous a accordé une subvention de 16 905 €.

Nous remercions : Madame la Sous-préfète Florence VILMUS, Monsieur le président François DUROVRAY, les vice-présidents, les présidents délégués ainsi que les conseillers départementaux.

Travaux/Sécurité

Travaux

A la demande de la municipalité, la S.I.C.A.E a remplacé le transformateur du lotissement Le fond de la Cardinette, celui en place était très bruyant et incommodait les riverains en particulier l'été.

Mairie :

Un panneau d'affichage a été installé près du puits.
Une boîte à livres a été créée dans l'ancienne cabine téléphonique.

Cimetière : Aménagement des accès et des abords.

Pour 2019 subventionnés par la CCVE :

Remplacement de la porte de l'ancienne école.

Espace Victor Hugo :

Pose de quatre cousins Berlinois de part et d'autre afin de sécuriser les abords

Création d'un placard à «balais» dans les toilettes handicapées.

Mairie,

Réfection des joints des pavés du trottoir.

Sécurité

Défense Incendie

- Les poteaux d'incendie ont été vérifiés par notre prestataire Véolia.
- Une alarme a été installée en Mairie car il y a eu deux tentatives d'effraction.

Illuminations de fin d'année

La commission chargée de l'évènementiel a proposé au Conseil Municipal un projet sur les illuminations de Noël qui a été accepté et mis en place pour les fêtes de fin d'année. Nous espérons qu'elles ont été à votre goût.

Nathalie ROTH, Zélia DA SILVA ANTUNES,
Sylvie FOULARD

Rappel : Conservons les bons réflexes !

Nuisances sonores

Respectons les horaires de jardinage ou travaux lors de l'utilisation de machines thermiques ou électriques.

Horaires réservés à ces activités :

- Semaine de 8h30 à 12h00 - 14h00 à 19h00
- Samedi de 9h00 à 12h00 - 14h à 18h00
- Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00
- Rappel de l'Arrêté Municipal du 12 juillet 2018 concernant les nuisances.**



Conteneurs à déchets

Deux types de déchets / deux types de conteneurs :

- Déchets ménagers (ordures ménagères)
- Déchets bi flux (déchets recyclables)



Rappels :

- Si le conteneur déborde il ne sera pas collecté
 - Le conteneur doit être déposé sur le trottoir au plus tôt la veille du passage et rentré au domicile au plus tard le soir du passage du service collecteur.
 - **Depuis le 1^{er} janvier le conseil communautaire a décidé d'inclure dans les factures 12 levées obligatoires pour chaque conteneur, cela afin de limiter les dépôts sauvages de déchets ménagers.**
- Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à contacter la Communauté de Commune du Val d'Essonne (CCVE) au 01 64 93 21 20 ou la mairie.

Environnement

Le ramassage des déchets sur le territoire de la commune a eu lieu le 7 avril en partenariat avec le Conseil Départemental. Une benne de 20 m³ a été mise à notre disposition en haut de la route de Boissy sur le chemin de Guette Lièvre.

Nous remercions tous les participants adultes et enfants.



Belle collecte - Beau travail !



Une nouvelle fois nous regrettons le manque de participants à cette manifestation.

Nous rappelons que l'abattage d'arbres doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie.

En cas de non-respect de cette procédure le contrevenant est passible d'amendes prévues au code de l'Urbanisme et celui de l'Environnement.

LE BRULAGE DE DECHETS VEGETAUX EST INTERDIT DANS TOUT LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE ET DONC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

les évènements Orvallois en images

Vœux du Maire 20 janvier



Repas des anciens le dimanche 4 février au restaurant les Coqs à Milly la Forêt



Après le ramassage des déchets sur le territoire communal un peu de réconfort autour d'une collation.



Les évènements Orvallois en images - La suite...

Cérémonie du 8 mai



Premier PACS à ORVEAU



Les évènements Orvallois en images - La suite...

Quatrième édition du Salon d'Art

Qui a accueilli cette année une centaine de visiteurs

Vernissage le 6 octobre avec remise des prix, en présence de Monsieur Michel BERTHOU représentant Marie-Claire CHAMBARET Vice Présidente du Conseil Départemental.
Monsieur Franck MARLIN absent excusé.

Invitée d'honneur Monique VITAL-RANVIER

Les lauréats :

Médaille de l'Assemblée Nationale remise à Madame Amélie BRUNELIERE.
Prix du syndicat d'Initiative de La Ferté Alais remis à Madame Suzanne ROY.
Prix du PNR remis à Monsieur Jean-Luc BOITEL.
Prix de la commune d'Orveau Madame Nataly BODRIK (invitée d'honneur 2019)



De gauche à droite :

Jean-Pierre DESVAUX président du syndicat d'initiative de LFA, Zeline ANTUNES conseillère municipale, Michel DAIGLE Maire , Suzanne BRUNELIERE , Nataly BODRIK, Jean-Luc BOITEL, Monique VITAL-RANVIER, Nathalie ROTH Maire adjointe.

Ecole



Les locaux de l'ancienne classe sont loués à l'Association la Maison des Part'Âges dont l'activité est de développer le soutien à la parentalité dans le sud Essonne.

Coordonnées :

La Maison des Part'Âges - mail : - ☎ 06.29.42.36.32

[Accéder à notre page Facebook sans inscription](#) : La Maison des Part' Âges

Travaux réalisés

Remplacement du transformateur du Fond de la Cardinette par une équipe de la S.I.C.A.E



Panneau d'affichage et boîte à livres Mairie



Travaux réalisés - La suite...

Fontaine cimetière



Travaux Grand-rue Guy Gauthier



Opération Tranquillité - Vacances

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



A l'approche des vacances, si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, remplissez le formulaire « Opération Tranquillité - Vacances » disponible en Mairie et sur notre site internet : <http://www.orveau.free.fr> et rendez-vous auprès de la brigade de gendarmerie de Guigneville afin de vous inscrire à l'opération.

Etat civil

Parrainage civil :

De Monsieur Maël CAMUSSO le 12 mai

Pacte civil de solidarité :

Entre Monsieur LANDRU David et Madame CHANOINAT Marion le 25 juin

Entre Monsieur GAUTHIER Thierry et Madame SCHNEIDER Nadine le 24 novembre

Mariage :

Entre Monsieur GAUTHIER Alexandre et Madame WAITIER TCHOKISSY Solange le 1^{er} juin

Décès :

Laurent FORNER le 10 février 2018

Manifestations à venir



Vœux du Maire le vendredi 25 janvier 2019 à 19h00

8 mai cérémonie

Elections Européenne 26 mai

13 juillet feu d'Artifice à l'étang de BOUVILLE.



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIC